

Allocation
de formation
(AFO)



Recruter un·e apprenti·e au bénéfice de l'AFO

Une solution concrète pour un investissement durable

**La Confédération
et le canton* financent
une allocation de
formation à votre
apprenti·e afin de lui
assurer une meilleure
situation financière
durant sa formation.**

*Pour recevoir le complément cantonal, il faut résider à Genève.

Avantages

- **Investissez dans la relève :**
Formez des talents et assurez l'avenir de votre entreprise.
- **Renforcez votre marque employeur :**
Valorisez votre engagement en faveur de l'apprentissage.
- **Capitalisez sur l'expérience des candidat·e·s :**
Bénéficiez de l'expérience professionnelle préalable des apprenti·es.

Qui peut bénéficier de l'AFO?

La personne candidate doit remplir ces critères :

- Être inscrite à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et bénéficier d'un délai-cadre indemnisé
- Être âgée de plus de 30 ans (dès 25 ans sur dérogation)
- Ne pas avoir de formation professionnelle reconnue
- Avoir les prérequis en français, mathématiques et capacités d'apprentissage



Comment ça fonctionne ?

- 1 **Annoncez** vos places d'apprentissage à l'OCE via email : afo@etat.ge.ch
- 2 **Signez** un contrat d'apprentissage avec un·e candidat·e éligible à l'AFO
- 3 **Avancez** le salaire mensuel brut de 4'300 francs moins les charges sociales
- 4 **Transmettez** chaque mois à la caisse de chômage et à l'OCE le décompte salaire du mois
- 5 **Recevez** le remboursement des aides sous 10 jours, après soumission du document

Détails du remboursement

- 3'500 francs moins le salaire d'apprentissage* (AFO)
- 800 francs (complément cantonal, si l'apprenti·e est domicilié·e à Genève)
- Charges sociales patronales, selon le tableau détaillé ci-dessous

* Le salaire d'apprentissage correspond à celui de dernière année, sauf si l'apprenti·e est sans expérience dans le domaine.

Remboursé par :

	Caisse de chômage (sur 3'500 francs)	Caisse de chômage (sur 3'500 francs moins le salaire d'apprentissage)	Office cantonal de l'emploi (sur 800 francs)
AVS/AI/APG		•	•
Assurance-chômage		•	•
LAA	•		•
AANP		•	•
LPP	•		•
APG maladie		•	•
Assurance maternité		•	•